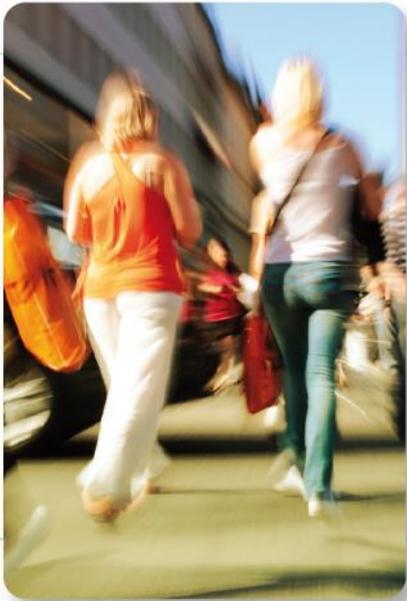




Fédération
des Enseignes
de l'Habillement



Commission sociale FEH 21 mars 2019



- Négociations de branche



Négociations de branche

- **Salaire**

Rappel du contexte :

- Pas d'accord sur les salaires depuis 2017
- Rattrapage des deux premiers niveaux de la grille par le SMIC
- Contexte de rapprochement des branches professionnelles : importance d'un dialogue social dynamique (faisceau d'indices couvrant notamment les minima)
- Proposition d'une nouvelle grille aux organisations syndicales avec une augmentation de 1% par rapport au mandat de 2018



Négociations de branche

- **Salaire**

Propositions patronales :

- Proposition d'une grille entre +0,8% et +1,47% validée en commission sociale
- Nouvelle grille soumise à validation en vue de la dernière réunion de négociation de branche : +1% au 1^{er} septembre 2019 par rapport au mandat de 2018



Négociations de branche

- Consultation salaires : Hypothèses de mandats

CATEGORIES	Echelons	Accord sur les salaires mensuels minima garantis du 5 avril 2017	Proposition finale salaires 2018 : en €	Mandat validé lors de la précédente commission sociale : 0,8%	Hypothèse augmentation de 1%
Employés	1	1 485	1 500	1 522	1 522
	2	1 500	1 508	1 528	1 528
	3	1 525	1 541	1 552	1 556
	4	1 586	1 602	1 615	1 618
AM	1	1 677	1 685	1 698	1 702
	2	1 747	1 756	1 770	1 774
Cadres	1	2 020	2 030	2 046	2 050
	2	2 222	2 233	2 251	2 255
	3	2 626	2 639	2 660	2 665



Négociations de branche

- Handicap

Dispositifs prévus dans l'accord :

- Rappel des obligations des entreprises pour les personnes en situation de handicap
- Actions de sensibilisation : réalisation d'un guide pratique et d'une notice à destination des magasins,...
- Formations pour les personnes en situation de handicap
- Mesures pour l'adaptation du poste de travail et aménagement des horaires



Négociations de branche

- Handicap
 - Forme de l'accord : accord cadre
 - Périmètre : applicable qu'aux entreprises n'ayant pas déjà un accord
 - Calendrier : dernière CMP sur ce sujet le 28 mars 2019, ouverture à la signature après cette date



Opérateur de compétences

- Rapprochement des branches
 - Anticipation sur le sujet pour éviter un rapprochement imposé par l'Etat
 - Consultation d'un cabinet d'avocat chargé de réaliser une étude comparative des conventions collectives des branches avec lesquelles un rapprochement serait pertinent pour la branche
 - Nomination de Pierre RAMAIN, chargé de la restructuration des branches professionnelles, devant faire un point d'étape en mai et rendre ses conclusions en juillet 2019



Fédération
des Enseignes
de l'Habillement